

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 218-2018
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.617

Déposée le: 16.10.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 22.11.2018

N° d'ACE: du
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: –



Arrêté sur l'offre de transports publics pour la période 2018 à 2021. Passage au bus pour la commune de Leissigen

Lors de sa session de mars 2017, le Grand Conseil est allé à l'encontre du souhait de la commune municipale de Leissigen en décidant que les communes de Därligen et de Leissigen seraient à l'avenir desservies par des bus, après plus de 100 ans de trafic ferroviaire.

Afin que la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire (commission consultative) et le Grand Conseil disposent d'une base pour prendre cette décision, une étude sur l'avenir des transports régionaux entre Spiez et Interlaken Est (« Studie zur Zukunft des Regionalverkehrs Spiez-Interlaken Est ») avait été mandatée.

L'article 34 de la Constitution cantonale prévoit ce qui suit :

¹ Le canton et les communes veillent à ce que les transports soient sûrs et économiques, respectent l'environnement et économisent l'énergie.

² Ils encouragent les transports publics et l'adoption de moyens de transport respectueux de l'environnement.

Pour la commune municipale de Leissigen et la communauté d'intérêt Leissigen Futura, nouvellement fondée, les résultats de l'étude et tout particulièrement les analyses de l'utilité, qui ont conduit en fin de compte à une décision incompréhensible, contiennent des erreurs grossières.

Le 12 septembre 2018, une délégation du conseil communal et de Leissigen Futura a soumis une présentation détaillée au conseiller d'Etat Christoph Neuhaus et à Christian Aebi, de l'Office des transports publics et de la coordination des transports, pour les informer directement de l'incompréhension et de l'abatement provoqués par la décision du Grand Conseil.

Dans les semaines à venir, BLS va en outre mettre à l'enquête publique différents projets (point de croisement, rectification de virage et installation de dépôt et de garage de Seebacher) qui devraient susciter une forte résistance émotionnelle (oppositions) de la part des autorités comme de la population.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. La confusion règne autour de la desserte de Leissigen par les transports publics : qu'envisage de faire le Conseil-exécutif pour déterminer le type de desserte le plus approprié ?
2. Le Conseil-exécutif est-il conscient que la décision du Grand Conseil viole la Constitution cantonale ?
3. Comment le Conseil-exécutif s'imaginerait-il le passage au bus sur l'A8, passage qui représente à tous points de vue (embouteillages, accès difficile, hiver, respect des horaires, sécurité des transports scolaires, etc.) une dégradation de la situation par rapport au transport ferroviaire ?
4. Le Conseil-exécutif est-il prêt, par intégrité et honnêteté politiques, à suspendre la partie contenue dans l'arrêté global du Grand Conseil et surtout à la faire examiner ?
5. Le Conseil-exécutif est-il prêt à remettre en question le rôle et la position du comité directeur de la Conférence régionale de l'Oberland oriental ?
6. Le Conseil-exécutif est-il prêt, en collaboration avec la commune de Leissigen et la communauté d'intérêt Leissigen Futura, à remettre en question et à réévaluer l'étude sur l'avenir des transports régionaux entre Spiez et Interlaken Est (« Studie zur Zukunft des Regionalverkehrs Spiez-Interlaken Est ») et à réexaminer les faits réels ?
7. Le Conseil-exécutif est-il prêt à prendre en compte dans son évaluation les données les plus récentes relatives au transport ferroviaire (y c. calcul des coûts plus juste) ?
8. Le Conseil-exécutif est-il prêt à se confronter, avec la commune de Leissigen et la communauté d'intérêt Leissigen Futura, aux craintes, aux difficultés et aux effets associés au passage au bus ?
9. Le Conseil-exécutif est-il prêt à privilégier les faits, la politique et l'opinion des personnes concernées en suspendant la décision précipitée du Grand Conseil jusqu'à ce que des bases de décision convaincantes soient disponibles ?
10. Le Conseil-exécutif est-il prêt à soumettre à un examen professionnel certains projets partiels de BLS / des CFF ?
11. Le Conseil-exécutif est-il prêt pour cela à examiner et à évaluer les projets partiels sous l'angle de la protection de l'environnement, de la sécurité et de la charge imposée aux propriétaires fonciers et à la commune de Leissigen ?

12. Le Conseil-exécutif est-il prêt à discuter des impératifs et des changements avec la population de Leissigen (représentée par le conseil communal) et avec la communauté d'intérêt Leissigen Futura ?

Motivation de l'urgence : étant donné que BLS va publier la mise à l'enquête publique dans les semaines à venir et qu'une forte résistance (oppositions) de la population de Leissigen est à prévoir, le Conseil-exécutif est certainement aussi sollicité dans cette affaire. Il faut de plus tenir compte du fait que la commune municipale de Leissigen et la communauté d'intérêt Leissigen Futura, nouvellement fondée (qui compte aujourd'hui plus de 1000 membres et sympathisants), vont exposer l'importance de la question. Leur contribution devrait être prise en considération.

Destinataire

- Grand Conseil